



## Normes commerciales et de sécurité sanitaire des aliments: Facilitation et accélération du commerce de produits agricoles et alimentaires durant la pandémie de covid-19 et au-delà

© FAO

### La problématique

La pandémie de covid-19 aura des effets sans précédent sur le commerce régional et mondial. D'après l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le commerce mondial de marchandises en 2020 pourrait accuser une baisse allant jusqu'à 32 pour cent. La situation actuelle n'est comparable à nulle autre crise alimentaire ou sanitaire des temps modernes, avec des chocs simultanés sur l'offre et la demande qui sont de nature mondiale. Les pénuries de main-d'œuvre dues aux restrictions de mobilité affectent tous les aspects des chaînes d'approvisionnement alimentaire et agricole, depuis la production jusqu'à la transformation et la vente au détail, ce qui se traduit par des risques immédiats et à plus long terme pour la production et la disponibilité de produits alimentaires.

Dans le même temps, l'ampleur considérable de la récession économique, avec des pertes d'emplois généralisées, la baisse des revenus et des envois de fonds, fait redouter la faim et la malnutrition. Les groupes les plus vulnérables sont déjà pauvres et exposés à l'insécurité alimentaire, particulièrement dans les pays affectés par de multiples crises (variabilité extrême des conditions météorologiques, invasion acridienne et maladies animales et végétales), qui connaissent une dépréciation considérable de leur monnaie (notamment les économies tributaires des produits de base) et ceux affectés par un conflit, où les maillons logistiques et de distribution de la chaîne d'approvisionnement sont déjà fragiles. Tous ces éléments ont incité de nombreux pays à prendre diverses mesures pour protéger leurs populations de la crise.

Des restrictions commerciales ponctuelles ont la plupart du temps caractérisé la réponse politique immédiate, qu'il s'agisse de restrictions à l'importation motivées par des craintes relatives à la salubrité des aliments, qui ne sont pas nécessairement fondées sur la science, ou de restrictions à l'exportation justifiées par des préoccupations liées à l'offre alimentaire locale et aux incertitudes du marché. De telles mesures exacerbent la situation et engendrent le long des perturbations des chaînes d'approvisionnement. Pour atténuer les impacts de chocs tels que celui induit par la pandémie de covid-19, il est préférable de faciliter et d'optimiser le commerce, à la fois au sein des régions et entre elles, et d'améliorer l'accès aux marchés, au lieu de brider les échanges.

Cette optique exige une orientation stratégique vers des partenaires commerciaux intra et interrégionaux, une conformité avec les exigences commerciales, en particulier les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS), les normes et règlements internationaux, tels que ceux qui régissent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), et l'amélioration de l'efficacité des mouvements transfrontaliers de marchandises. À cet égard, le potentiel de rattrapage pourrait être considérable pour de nombreux pays en développement confrontés à des difficultés pour accéder à des marchés cibles clés, y compris ceux qui sont dans leur voisinage immédiat, comme en témoigne les faibles niveaux d'échanges intrarégionaux.

### Budget

50 millions d'USD

### Calendrier

2020-2024 (quatre ans)

### ODD



### Notes d'orientation associées de la FAO sur la covid-19

- ▶ Marchés agroalimentaires et politique commerciale au temps de la covid-19
- ▶ *Food Safety in the time of COVID-19*
- ▶ *COVID-19: Channels of transmission to food and agriculture*



Le problème de l'accès aux marchés d'exportation est souvent le résultat de barrières commerciales et d'une coordination limitée de politiques, par exemple, manque d'harmonisation et de reconnaissance mutuelle des procédures de conformité aux SPS, l'usage limité de solutions numériques dans l'application des procédures commerciales et des restrictions commerciales ponctuelles et imprévisibles. L'accès aux marchés est aussi entravé par des contraintes physiques, telles que la faible capacité de production, des limites dans les capacités des laboratoires à évaluer la conformité avec les normes de sécurité sanitaire des aliments et des infrastructures sous-développées de commerce et de commercialisation.

## L'action

- 1 Des évaluations du commerce agricole et des politiques commerciales** seront réalisées, mettant en exergue les goulets d'étranglement et les débouchés commerciaux:
  - ▶ **Des évaluations commerciales exhaustives** seront entreprises pour chaque région, et comprendront un aperçu général des modèles commerciaux, une évaluation de la compétitivité des exportations agricoles et piscicoles et une évaluation des politiques commerciales régionales, pour identifier les barrières commerciales, les difficultés et les débouchés et pour examiner les accords commerciaux régionaux et les cadres de gouvernance.
  - ▶ **Des analyses approfondies** seront réalisées selon les besoins pour des domaines thématiques et des chaînes de valeur spécifiques. Elles se pencheront par exemple sur les ajustements apportés à la chaîne d'approvisionnement en raison de la covid-19, les profils et débouchés de marché, l'image de marque, le commerce électronique, la numérisation des échanges et l'accès au financement commercial.
  - ▶ **Des tables rondes consultatives entre plusieurs parties prenantes** seront organisées pour valider les conclusions des évaluations régionales et pour identifier les priorités d'intervention.
- 2 Des plateformes et des réseaux commerciaux régionaux et multipartites**, comme les Comités de coordination régionale conjoints de la FAO et de l'Organisation mondiale de la Santé, le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments et d'autres, seront renforcés (ancrés dans des blocs commerciaux régionaux) pour promouvoir la coordination des politiques commerciales, éviter les réponses politiques ponctuelles, faire avancer la coopération réglementaire et encourager la mobilisation du secteur privé.
- 3 La facilitation des échanges** sera promue par le biais d'une assistance technique pour mettre en œuvre des réformes et concevoir des programmes nationaux et régionaux visant à réduire les obstacles aux échanges.
  - ▶ **Des solutions numériques** encourageant les échanges électroniques de documents commerciaux, tels que les certificats électroniques (par exemple, la Solution ePhyto pour les certificats phytosanitaires) et l'harmonisation des systèmes de certification électronique de la sécurité sanitaire des aliments et de la santé animale seront proposées. Les systèmes de traçabilité seront renforcés, en encourageant les circuits verts et la délivrance d'autorisations préalables à l'arrivée et l'appui à la mise en œuvre des plateformes de commerce électronique.
  - ▶ **Des mécanismes d'appui aux systèmes de contrôles phytosanitaires et de sécurité sanitaire des aliments** pour la cohérence réglementaire et l'engagement des parties prenantes dans les décisions politiques et réglementaires seront identifiés afin de rationaliser les procédures de mise en conformité avec les SPS, promouvoir la programmation et la prise de décisions fondées sur les risques et soutenir la participation dans le contexte des normes fondées sur la science.
  - ▶ **Des normes et obligations** seront adoptées afin de promouvoir la mise en œuvre et l'utilisation de normes internationales, comme le Codex Alimentarius et les normes de la Convention internationale pour la protection des végétaux, y compris par le biais d'une communication harmonisée sur les risques et la conformité avec d'autres réglementations internationales, telles que sur la pêche INN.
  - ▶ **Des infrastructures** soutiendront les améliorations des laboratoires pour des analyses de la sécurité sanitaire des aliments. Le programme travaillera aussi avec des institutions financières internationales pour définir les besoins d'investissements prioritaires dans les infrastructures de commercialisation et de commerce (stockage et installations au dernier kilomètre, équipements aux postes frontaliers et systèmes d'information des douanes), pour préparer les plans de développement, former le personnel et garantir la bonne opération et la planification de la maintenance de leurs activités.
  - ▶ **Les politiques commerciales et les accords commerciaux** soutiendront la conformité avec les règles de l'OMC, les accords commerciaux régionaux et les instruments internationaux. Des cadres législatifs nationaux seront actualisés, selon les besoins, et des feuilles de route pour la facilitation des échanges agricoles seront préparées pour les blocs commerciaux régionaux.
- 4 Des systèmes d'information sur les marchés et d'alerte précoce** seront mis en place, sur la base des spécificités régionales et nationales, à l'image du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) et du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture. Ces systèmes seront essentiels pour identifier d'éventuels goulets d'étranglement et perturbations logistiques des chaînes d'approvisionnement ainsi que des points d'intervention.
  - ▶ **Des évaluations de portée** identifieront la couverture des produits, les principales caractéristiques sur la base des priorités régionales et des liens avec les outils existants.



- ▶ **L'établissement d'une plateforme régionale/nationale AMIS** comprendra une formation et l'établissement de bilans des produits de base, de rapports sur les perspectives alimentaires régionales et des outils d'analyse et de suivi régional des prix alimentaires.
- ▶ **L'établissement des systèmes régionaux/nationaux d'alerte rapide** comprendra une formation aux systèmes de télé-détection, tels que le Système d'indice de stress agricole, la méthodologie des Missions d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire et des analyses de la sécurité alimentaire.
- 5 **Un renforcement des capacités des institutions nationales et régionales** sera assuré grâce à l'élaboration de manuels de formation, de feuilles de route sur mesure portant sur le renforcement des capacités et par l'organisation de séances et d'ateliers de formation coordonnés à l'intention des institutions nationales et régionales.

## Résultats attendus

Le programme vise à remédier aux difficultés immédiates que soulève la pandémie de covid-19 et aux contraintes structurelles qui affectent les échanges. Son objectif général est de faciliter et d'accroître les échanges internationaux de produits agricoles et alimentaires, en privilégiant les échanges intrarégionaux, en résolvant les contraintes et les obstacles, à savoir les barrières non tarifaires et autres procédures administratives. Le programme s'efforcera d'atteindre les résultats suivants:

- ▶ **Une prise de décisions améliorée fondée sur la preuve et une coordination politique aux niveaux national et régional.**  
Ce résultat sera atteint grâce aux Actions 1, 2 et 4. Des évaluations commerciales exhaustives (Action 1) favorisent des analyses solides des difficultés et des possibilités auxquelles sont confrontés les pays du fait de leur participation aux échanges internationaux et permettent la formulation de politiques et stratégies appropriées pour éviter des restrictions commerciales arbitraires. Le développement et la mise en œuvre des principes d'analyse de risque pour la sécurité sanitaire des aliments, y compris l'évaluation et la hiérarchisation des risques, facilitent la gestion éclairée de ressources limitées. L'établissement de systèmes d'information sur les marchés et d'alerte précoce (Action 4) permet également aux pays de recueillir et d'analyser des informations sur les échanges et les marchés, y compris des données sur l'évolution des prix, à un stade précoce, et de renforcer les capacités nationales et régionales pour prendre des décisions appropriées en matière de politiques et de planification afin de stimuler la croissance agricole. Enfin, un appui aux réseaux régionaux multipartites (Action 2) promeut la coordination des politiques commerciales, en faisant peut-être office de secrétariat et de forum de discussion pour d'autres réalisations du programme (telles que des évaluations de politiques commerciales et des systèmes régionaux d'alerte précoce et d'information sur les marchés).
- ▶ **Une coopération réglementaire accrue au niveau régional pour améliorer la supervision réglementaire dans les chaînes de valeur agricoles, promouvoir la mise en œuvre et l'utilisation de normes fondées sur la preuve (comme le Codex) et promouvoir la reconnaissance mutuelle et l'harmonisation des systèmes de sécurité sanitaire des aliments.**  
Ce résultat sera atteint grâce aux Actions 2, 3 et 5. L'établissement et/ou le renforcement des réseaux régionaux multipartites (Action 2) font avancer la coopération réglementaire et promeuvent l'harmonisation des approches en matière d'évaluation des risques pour la salubrité des aliments, de mesures réglementaires et de certification. Elle nourrit aussi la coopération avec le secteur privé. Une assistance technique et des activités de renforcement des capacités sur les normes de sécurité sanitaire des aliments (Actions 3 et 5) renforcent les capacités de mise en œuvre institutionnelles, ce qui permet des systèmes de salubrité des aliments plus résilients au profit des échanges internationaux.
- ▶ **Une adoption plus rapide des pratiques de facilitation des échanges pour améliorer l'efficacité et la transparence dans l'application des mesures SPS et des procédures administratives.**  
Ce résultat sera atteint grâce aux Actions 1, 2, 3 et 5. Les évaluations commerciales, les analyses approfondies et les tables rondes des entreprises (Action 1) appuieront l'identification des barrières non tarifaires et des obstacles procéduraux aux échanges. L'établissement et/ou le renforcement des réseaux régionaux multipartites (Action 2) font avancer la coopération réglementaire en matière de mesures de facilitation des échanges. Un appui technique à la facilitation des échanges (Action 3) promeut l'adoption de solutions numériques et la rationalisation des procédures pour la mise en conformité et la démonstration des SPS, la programmation fondée sur les risques, les investissements dans les infrastructures et d'autres pratiques de facilitation des échanges. Le renforcement des capacités (Action 5) consolide les aptitudes institutionnelles pour adopter et mettre en œuvre des accords commerciaux régionaux et multilatéraux pertinents.

## Partenariats

- ▶ **Institutions régionales, communautés économiques:**
  - ▶ **Afrique:** l'Union africaine, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États d'Afrique centrale, la Communauté de développement d'Afrique australe, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, l'Union économique et monétaire ouest-africaine.
  - ▶ **Asie et Pacifique:** l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC).





**Europe de l'Est et Asie centrale:** la Coopération économique de la mer Noire, l'Accord de libre-échange centre-européen, l'Accord de libre-échange de la Communauté des États indépendants, l'Union économique eurasienne, l'Organisation de coopération de Shanghai.

**Amérique latine et Caraïbes:** l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), la Communauté des Caraïbes, la Communauté andine, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, le Système d'intégration de l'Amérique centrale, le Marché commun austral, l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux, le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA).

**Proche-Orient et Afrique du Nord:** Union du Maghreb arabe, le Conseil de coopération du Golfe (CCG).

- ▶ **Institutions et organisations nationales:** ministères de l'agriculture, du commerce, de l'économie et de la santé; autorités douanières et de sécurité sanitaire des aliments; chambres de commerce; associations du secteur privé; organisations non gouvernementales et de la société civile; instituts de recherche et monde universitaire.
- ▶ **Institutions financières internationales:** la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque interaméricaine de développement (BID), le Fonds international de développement agricole, la Banque islamique de développement, la Banque mondiale et des fondations privées.
- ▶ **Organisations internationales:** le Cadre intégré renforcé, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce, les Commissions économiques de l'ONU, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation mondiale du commerce.

## Liens programmatiques

- ▶ **À l'échelle mondiale:** Renforcer la sécurité sanitaire des aliments dans le monde grâce à de meilleures capacités en matière de contrôle des aliments aux niveaux régional et national (GCP/GLO/939/USA); Fonds fiduciaire du Codex – 2 (et divers projets financés grâce à ce fonds) (GCP/GLO/893/MUL et UNJP/GLO/887/WHO); Renforcer les systèmes nationaux de contrôle des aliments grâce à un processus d'évaluation robuste et harmonisé (GCP/GLO/151/MUL).
- ▶ **Afrique:** Appui de la FAO au Programme de facilitation du commerce du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) (GCP/INT/387/COM); Appui à l'intensification des échanges intra-africains de produits et services agricoles pour faire avancer la mise en œuvre de l'Accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) (TCP/RAF/3708).
- ▶ **Europe de l'Est, Asie centrale:** Initiative régionale 2 de la FAO: Améliorer les échanges agroalimentaires et l'intégration des marchés; projet de Centre de coopération économique de la mer Noire pour des systèmes alimentaires durables et la Coalition thématique sur les systèmes alimentaires en Europe et Asie centrale; le module régional de coopération technique entre la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la FAO.
- ▶ **Amérique latine et Caraïbes:** Programme de renforcement des capacités d'analyse des risques pour la sécurité sanitaire des aliments en Amérique latine (STDF/PPG/716); *Herramientas y opciones para fomentar un comercio internacional incluyente y próspero* (TCP/RLA/3731); *Recuperación económica post COVID-19 y desarrollo de mercados sostenibles e inclusivos en el corredor seco y zonas priorizadas en Centro América* (TCP/SLM/3801); Mémoire d'accord avec la SIECA pour la promotion et la facilitation des échanges et l'intelligence commerciale; Information sur les marchés régionaux et observatoire des marchés agricoles (SIMMAGRO); Initiative régionale 1 – Promouvoir les accords commerciaux internationaux liés à l'alimentation; Initiative régionale 2 – Croissance économique et accès aux marchés; Mémoire d'accord avec l'ALADI et la BID.
- ▶ **Proche-Orient et Afrique du Nord:** Initiative arabe de sécurité sanitaire des aliments pour la facilitation des échanges (UNJP/RNE/010/UID).

## Axe régional et national

**Les contextes régionaux décrits ici sont susceptibles d'évoluer en fonction des résultats des évaluations nationales en cours et des dialogues avec les gouvernements et les organisations partenaires. La liste des pays énumérés ici pourrait donc être modifiée. Le programme sera adapté aux besoins spécifiques et aux caractéristiques de chaque région.**

### Afrique

Le temps requis et le coût associé à l'obtention de certificats de commerce agricole en Afrique subsaharienne étant parmi les plus élevés au monde, le programme se concentrera sur le renforcement des systèmes de contrôle sanitaire des denrées alimentaires, l'amélioration des infrastructures et la promotion de l'adoption de solutions numériques. Il fera aussi la promotion du développement de chaînes de valeur régionales pour les principaux produits de base, en rapprochant les petits producteurs des chaînes de valeur régionales et mondiales, en augmentant leurs revenus et en créant des opportunités



commerciales. Enfin, les systèmes d'information sur les marchés et d'alerte précoce seront renforcés pour promouvoir la prise de décision fondée sur des éléments tangibles en matière de politiques commerciales.

## Asie et Pacifique

L'accent sera mis sur le soutien aux politiques commerciales et aux mesures de facilitation des échanges pour permettre des systèmes alimentaires et de transformation résilients afin de garantir une alimentation sûre et nutritive pour tous. Cette feuille de route comprend l'exploitation des technologies, procédures et réglementations relatives aux échanges numérisés, la promotion de mécanismes pour des interactions commerciales intrarégionales plus poussées grâce à l'établissement de systèmes d'échanges et d'information sur les marchés spécifiques au contexte (par exemple, pour l'ANASE), la mise en place d'un suivi périodique des flux d'échanges et des stocks agroalimentaires de première importance pour des chaînes de valeur désignées, ainsi que des changements affectant les procédures politiques et administratives. Par ailleurs, le programme se concentrera sur un soutien technique visant à rationaliser les procédures administratives et mettre en œuvre des normes harmonisées de sécurité alimentaire, y compris la promotion d'innovations numériques le long de frontières données, par exemple parmi les nations de l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Un autre axe concernera le renforcement des plateformes commerciales multipartites régionales, la promotion des échanges dématérialisés et de l'e-commerce en ancrant ces principes dans les blocs commerciaux existants, tels que l'ANASE, afin de développer des initiatives régionales, d'optimiser la coordination des politiques et de proposer un renforcement des capacités en matière d'innovation numérique et de facilitation des échanges. Les pays phares du programme au niveau régional sont le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, les Maldives, le Népal, le Pakistan, la République démocratique populaire lao, les Tonga, le Vanuatu et le Viet Nam.

## Europe de l'Est et Asie centrale

Comme l'Union européenne (UE), l'Union européenne eurasiatique, la Chine et les pays du CCG sont d'importants marchés agroalimentaires, le programme s'attachera à promouvoir les exportations par le biais d'un appui technique aux Petites et moyennes entreprises (PME) en matière de conformité aux normes de sécurité sanitaire des aliments, de connaissance du marché (suivi des prix et systèmes d'information sur les marchés) et de solutions numériques (plateformes numériques en ligne pour promouvoir les échanges alimentaires dans les marchés internes et externes). Il soutiendra également un dialogue plurisectoriel afin de promouvoir la prise de décisions fondée sur des preuves en matière de politiques commerciales.

## Amérique latine et Caraïbes

Afin de prendre en compte les très grandes différences entre sous-régions (exportateurs nets dans le cône austral de l'Amérique du Sud, importateurs nets dans les Caraïbes), le programme s'adaptera aux besoins infrarégionaux. Par ailleurs, en raison des faibles niveaux d'échanges intrarégionaux dans cette région, l'accent sera mis sur la coordination des politiques et des réglementations et sur la promotion des exportations entre les blocs commerciaux infrarégionaux. Cet axe de travail comprendra le renforcement des capacités du secteur public au niveau national et infrarégional, notamment sur les mesures non tarifaires; la fourniture d'un appui technique aux institutions infrarégionales pour qu'elles se conforment aux normes sanitaires et phytosanitaires et procédures associées; et la promotion des partenariats intrarégionaux, y compris avec le secteur privé, en matière de promotion et de facilitation des échanges, de connaissance du marché et d'e-commerce.

## Proche-Orient et Afrique du Nord

En raison de la forte dépendance des pays de la région envers les importations de produits alimentaires, le programme donnera la priorité à l'assistance technique dans les domaines de la facilitation des échanges, la sécurité alimentaire et l'efficacité postproduction dans les pays suivants: Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Tunisie et pays du CCG. Cet appui pourra englober la promotion de l'adoption de solutions numériques le long des chaînes d'approvisionnement alimentaire, le renforcement de la connaissance du marché et des systèmes d'alerte précoce et la mise à jour des cadres politiques et législatifs nationaux et régionaux pertinents pour promouvoir les échanges.

## Contact

Boubaker Ben-Belhassen  
Directeur, Marchés et Commerce – Développement économique et social  
EST-Director@fao.org

Alexander Jones  
Directeur, Mobilisation de ressources et partenariats avec le secteur privé – Partenariats et diffusion  
PSR-Director@fao.org

## Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italie

